



COMPTE-RENDU

COMITE DE PROGRAMMATION

LEADER N°12

19/10/21



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Groupe d'Action Locale
LNCA



Table des matières

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS	3
Collège public	3
Collège privé	3
ASSISTAIENT EGALEMENT	4
RAPPEL ORDRE DU JOUR	4
RESUME DE LA SEANCE	5
SUIVI DU PROGRAMME	6
Adoption du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale	6
Point sur la maquette financière	7
Modification Maquette	9
Objectifs fin 2021- début 2022	12
Gestion de la fin de programmation	12
Les étapes d'un projet LEADER	14
Projets pour avis de programmation	16
Venaison – Communauté des communes de Mimizan	17
Venaison – Communauté des communes Côte Landes Nature	18
DESENGAGEMENT DE FEADER	19
PIETONISATION DE GASTES	19
Date du prochain comité	19
Actualités	20

**Le Comité de programmation LEADER s'est réuni à Mimizan à la salle de la Rotonde,
le 19 octobre 2021, à 19h.**

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
PONS	Guy	x		FORTINON	Xavier		
MAS	Muriel		x	PUJOS	Eliane	x	
LEINER	Françoise	x		DELEST	Marie-France		
GOMEZ	Arnaud	x		LUCIANO	Michel		
NAPIAS	Gérard	x		GALLEA	Thierry		x
MOUHEL	Philippe		x	DUCOUT	Gilles		
LARREZET	Hélène		x	CANTAU	Laëtitia		
DOUSTE	Françoise	x		NADAU	Marie-Françoise		
THOMAS	Sandrine		x	SEGAUT	Céline	x	
TOTAL 9 titulaires				TOTAL 9 suppléants			

En rouge, les membres du collège public participant aux votes des projets

Collège privé							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
DEZELLUS	Dominique	x		SOUBIELLE	Sandrine	x	
REZEK	Stéphane			GIRARD MILLE	Michel		
MULTEAU	Mireille	x		VAN HEESWYCK	Patrick		
COTTIN	Arnaud	x		DELAGE	Marc-Olivier		
BOUDIN	Yohann	x	x	HUGUET-AMBLARD	Valérie	x	
PARANT	Cédric		x	DUSSOUL	Sophie		x
ROUSSEL	Antoine			VOLPEI	Sandrine		
THIZY	Bernard		x	SIMARD	Jean-Pascal		
PLANTON	Rémi	x		ORCUN	Deniz		x
PERENNES	Alban	x		BERTRIN	Vincent		
QUILLACQ	Denis		x	HELIES	Jean-Marc		
BRUNET	Jean			CHAUVIN	Adèle		
TOTAL 12 titulaires				TOTAL 12 suppléants			

En rouge, les membres du collège privé participant aux votes des projets.

DOUBLE QUORUM NON-RESPECTE :

- Sur 21 votants : 13 membres votants présents soit 61% des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 13 membres, 6 sont issus du collège privé (46% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

ASSISTAIENT EGALEMENT

Nom	Prénom	Structure
CROCHET	Cécile	Département des Landes
REY	Olivier	DGS Communauté de Commune de Mimizan
SEWERYN	Coralie	Pays
VERGORI	Aude	Pays
JOSUE	Mélissa	Pays
LAVAUD	Célia	Pays
TALEDEC	Marie	Pays

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Adoption du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale
- ◆ Point sur la maquette financière
- ◆ Modification annexe 2 : Eléments financiers V5
- ◆ Gestion de la fin de programmation :
 - Restitution du groupe de travail du 23/09
 - Proposition d'une nouvelle grille de sélection des projets
- ◆ Projets pour avis de programmation :
 - Venaison – Communauté des communes de Mimizan
 - Venaison – Communauté des communes Côte Landes Nature
- ◆ Déprogrammation :
 - Gastes – Piétonnisation du centre-bourg (erratum CR 01/01/2021)
- ◆ Date du prochain comité (fin novembre – début décembre)

Pour avis de programmation		
Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER programmé
<i>Communauté des communes de Mimizan</i>	Valorisation des déchets de venaison	10 000 €
<i>Communauté des communes Côte Landes Nature</i>	Valorisation des déchets de venaison	10 000 €

RESUME DE LA SEANCE

Sélection

Numéro Osiris	Code mesure	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Note

Programmation

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Programmation
RAQU190 220CR072 0041	19.2	3.3	<i>Communauté des communes de Mimizan</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000€	28 362 €	Oui	Oui
RAQU190 220CR072 0039	19.2	3.3	<i>Communauté des communes Côte Landes Nature</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000€	14 866.50 €	Oui	Oui

Déprogrammation/sous-réalisation

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER déprogrammé	Montant total éligible initial	Motif
RAQU190 219CR072 0114	19.2	1.2	<i>Commune de Gastes</i>	<i>Piétonisation du centre bourg</i>	7 058.28 €	30 477.64€	Ecart entre les dépenses prévisionnelles et réalisées à la baisse en raison d'un avenant au marché.

Modification des documents de mise en œuvre

Type de document	Nature de la modification
Annexe 2 : Eléments financiers	Ventilation de la maquette.
Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GAL	Adoption du règlement intérieur.

SUIVI DU PROGRAMME

L'animatrice LEADER, Marie Talédec, introduit la séance en rappelant que ce comité est le douzième sur cette programmation LEADER, puis énonce l'ordre du jour.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse se présenter.

Yohann Boudin, Président du Comité de programmation, rappelle l'importance de ce comité de programmation qui a pour principal objectif de mettre en place, avec l'équipe technique renouvelée, un cadre de gestion des derniers crédits de l'enveloppe de LEADER. Il y a beaucoup de travail et de choses à mettre en place notamment le règlement intérieur. Il est aussi important de fixer des échéances et de respecter les dates entre chaque étape de dossier pour que leur finalisation se déroulent correctement et pour que tout le monde puisse s'y retrouver. L'objectif est de repartir sur de bonnes bases, remettre les dossiers dans le bon ordre, remettre du sens et de l'application afin que les nouveaux dossiers arrivent au bout, dans de bonnes conditions.

L'équipe technique est remerciée pour sa reprise de l'ensemble des dossiers avec chacun leur problématique pour la plupart en attente depuis quelques années et pour le contact renoué avec les porteurs de projets. Enfin, le Président du comité de programmation salue la présence et la mobilisation des participants ce soir.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE D'ACTION LOCALE

◆ *Etat de la situation*

L'équipe LEADER au complet depuis le 1^{er} mai 2021, après une longue période d'arrêt (covid, départ des anciens agents, recrutement des nouveaux agents et temps d'adaptation) relance une nouvelle dynamique, rattrape les dossiers en retard, met en paiement les dossiers urgents, se met en relation avec les différents membres du comité et porteurs de projets, organise l'émergence nouveaux projets...

Dans sa reprise de LEADER, l'équipe a constaté que le règlement intérieur du comité de programmation était inexistant. Il est donc impératif de le soumettre au vote pour être en conformité.

Le règlement intérieur permet d'établir la vie du comité de programmation, ses rôles, missions, tâches, membres, mais également la note de sélection des projets.

Le règlement intérieur est acté à LA MAJORITE :

12 votants pour - 1 abstention

◆ Composition du comité

Marie Talédec informe le comité que deux démissions sont à prendre en compte pour la fin d'année :

- **Cédric PARANT** – Cabinet ERECA pluriel – **Titulaire**
- **Denis ORCUN** – La Smalah – **Suppléante**

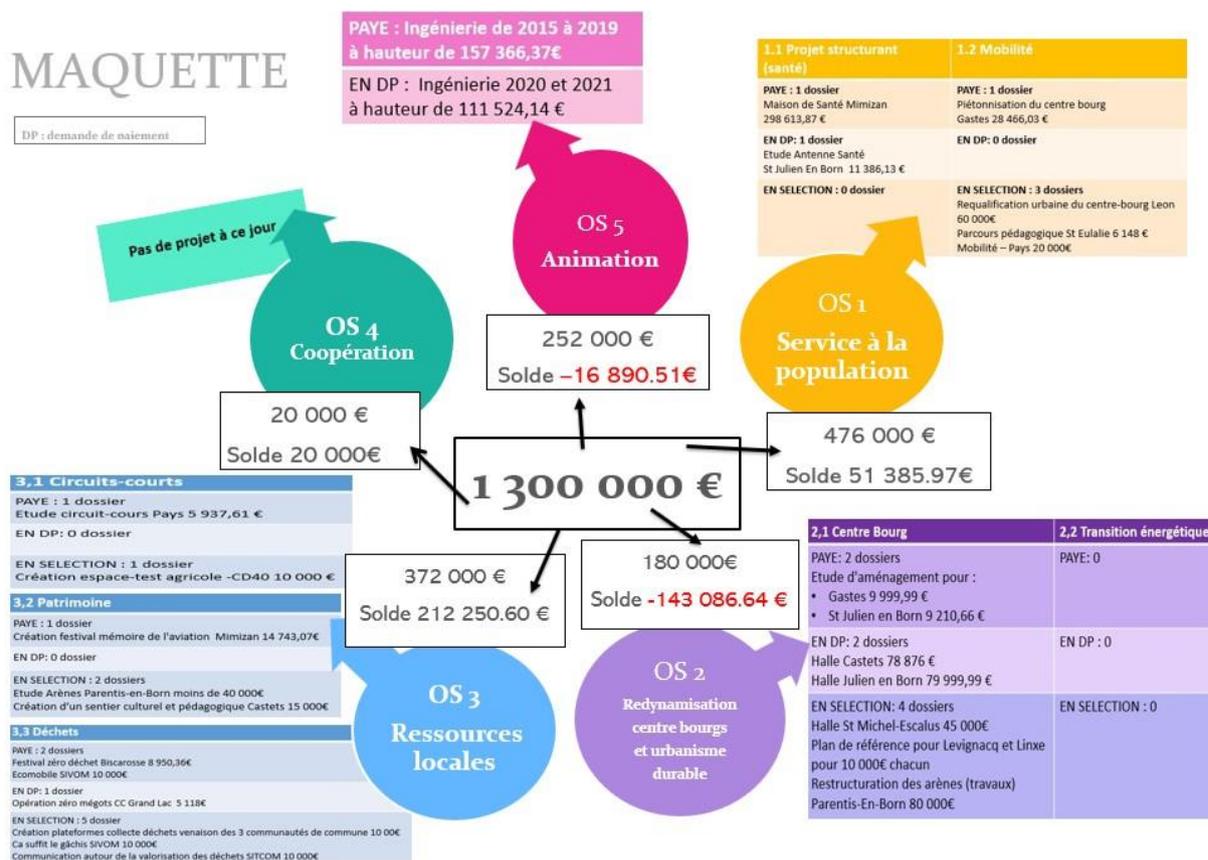
Par ailleurs, les membres du comité sont invités à proposer des noms de personnes potentiellement intéressées par la démarche LEADER, afin de renouveler la composition des collèges, notamment certains suppléants du collège privé peu présents même lorsque leurs titulaires est absent.

Enfin, il est également à noter une absence répétée sans réponse aux sollicitations de participation au comité de programmation d'un titulaire du collège privé depuis 2020 :

- **Jean BRUNET** – Camping Col vert – **Titulaire**

L'annexe 3 relative à la composition du comité de programmation sera jointe au compte-rendu.

POINT SUR LA MAQUETTE FINANCIERE



La gestionnaire LEADER, Aude Vergori, présente ce schéma qui récapitule l'ensemble des projets du programme actuel 2014-2020, par orientation stratégique (OS). A ce jour, 34 dossiers sont déposés sur le programme. Ces derniers en sont à différentes étapes : sélection, demande de paiement ou paiement définitif.

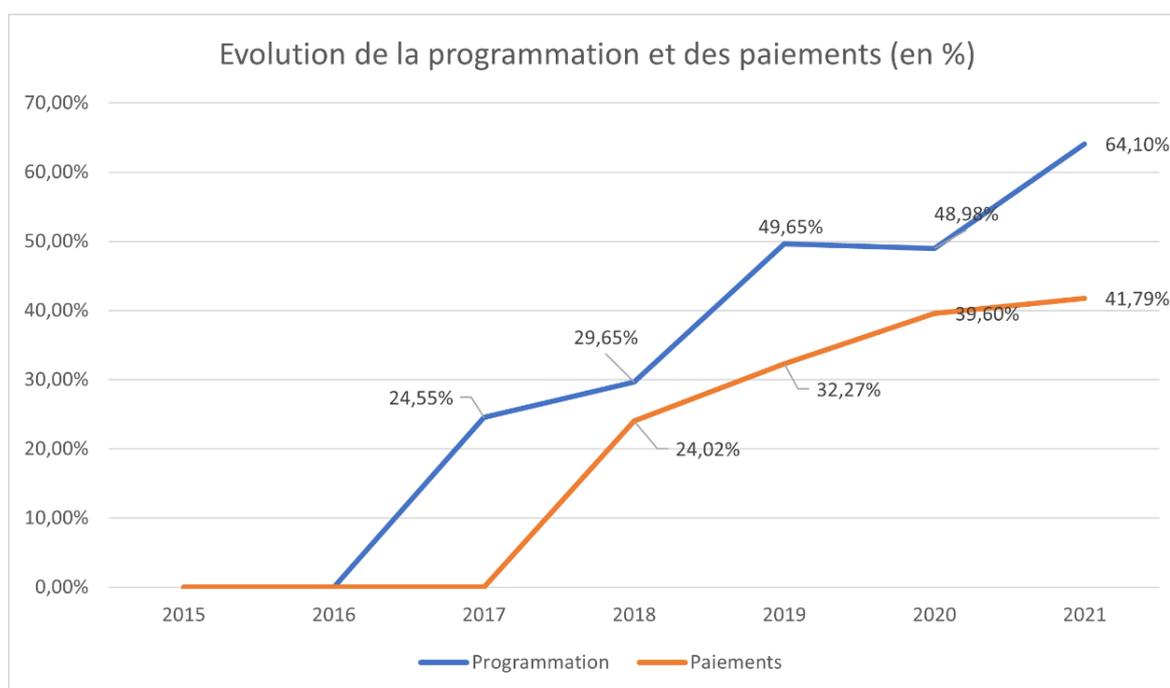
Cette vue d'ensemble permet de constater :

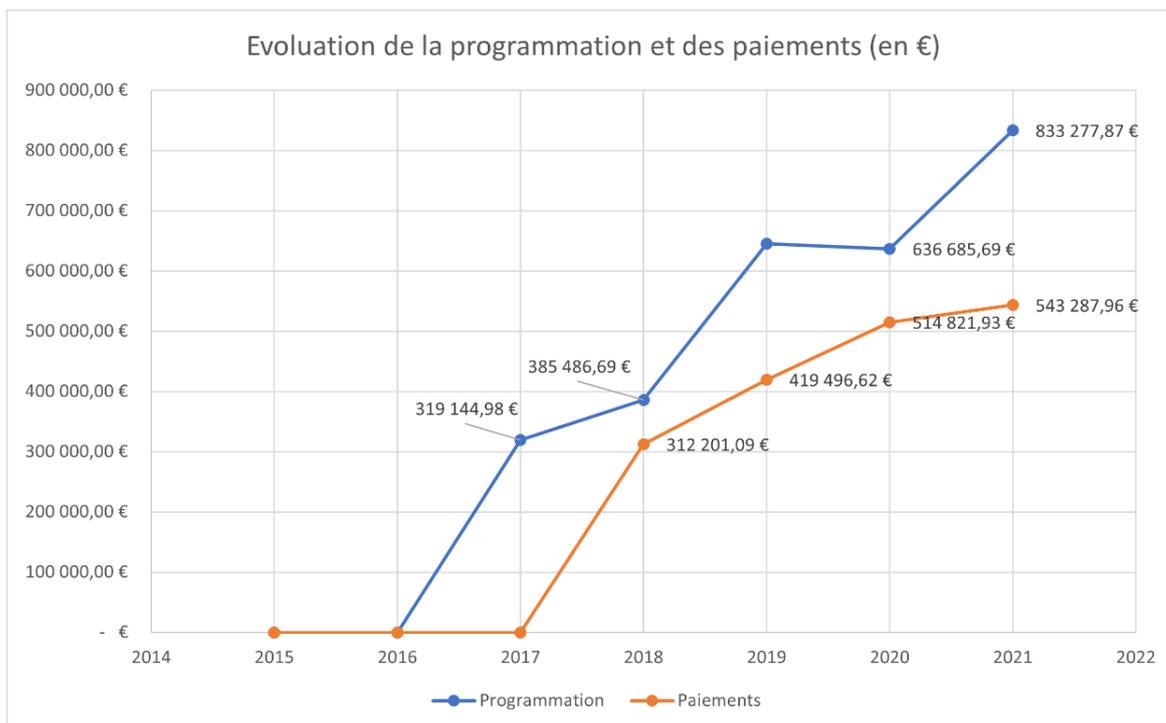
- A ce jour, aucun projet sur l'OS 4 - Coopération où le montant de 20 000€ est positionné. Une possibilité de coopération est laissée ouverte d'ici la fin de programmation.
- Les subventions les plus importantes ont été attribuées sur :
 - o L'OS 1 – Services à la population (6 dossiers) dont la thématique santé avec le projet structurant de la maison de santé à Mimizan autour de 300 000€,
 - o L'OS 2 – Redynamisation des centres bourgs et urbanisme durable (8 dossiers) concerne exclusivement les projets des centres-bourg avec des subventions allant jusqu'à 80 000€. Aucun projet sur la thématique de la transition énergétique n'a été subventionné dans LEADER.
- L'OS 3 - Ressources locales compte le plus grand nombre de dossiers (13 dossiers) pour la plupart plafonnés à 10 000€ de FEADER.
- Deux soldes négatifs impliquent une révision de la maquette :
 - o OS 2 - Redynamisation des centres bourgs et urbanisme durable : - 143 086.64 €
Cette projection tient compte des derniers dossiers sélectionnés sur cet OS.
 - o OS 5 – Animation : - 16 890.15 €

◆ Récapitulatif sur l'avancée des 34 dossiers :

Etat	Nb dossiers	Montant
Sélection	15	346 148 €
Programmation	19	833 277.87 €
↳ Dont projets Payés	13	543 287.96 €

◆ Maquette consommée à ce jour à hauteur de 1 179 425.87 € soit 90.73 %





Ce graphique met en évidence, qu'entre 2020 et 2021, il y a une augmentation faible des paiements des dossiers. A ce jour, l'équipe technique n'a pu mettre en paiement qu'un seul dossier sur la piétonisation de Gastes. Cependant, 6 dossiers sont actuellement en instruction de demande de paiement. L'équipe fait le nécessaire pour que la majorité de ces dossiers soit en paiement définitif d'ici décembre 2021, début 2022. Enfin, il est à noter qu'en programmation, cette année marque une augmentation importante des dossiers.

MODIFICATION DE LA MAQUETTE

Comme énoncé, une révision de la maquette est nécessaire (annexe 2 – éléments financiers V5) pour donner suite aux soldes négatifs pour deux OS, soit :

- OS 2 - Redynamisation des centres bourgs et urbanisme durable : -143 086.64 €
- OS 5 – Animation : -16 890.15 €

Projection maquette

Maquette globale	1 300 000 €
Solde maquette	120 574.13 € soit 9.27 %
Par axe	Payé + programmé + sélectionné
OS 1 – Santé / mobilité	51 385 €
OS 2 – Redynamisation	- 143 086 €
OS 3 – Circuits-courts / Patrimoine / Déchets	212 250.60 €
OS 4 – Coopération	20 000 €
OS 5 - Animation	- 16 890.51 €

◆ Proposition de ventilation de la maquette (annexe 2 – Eléments financiers)

L'équipe technique propose de ventiler les crédits comme indiqué ci-dessous :

Fiche action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023				Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
	FEADER	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			
		Région Aquitaine	Financement apporté par les autres cofinanceurs publics	Total contrepartie nationale	
1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €			67 000 €	335 000 €
Dont équipement structurant	208 000 €			52 000 €	260 000 €
1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	208 000 € 189 022,84 €			54 383,04 € 47 255,71 €	271 915,2 € 236 278,55 €
2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	180 000 € 323 086,65 €			44 999,99 € 80 771,66 €	224 999,96 € 403 858,31 €
2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €			5 000 €	25 000 €

3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €			6 484,4025 €	32 422,0125 €
3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	225 000 € 99 500 €			58 635,77 € 109 375 €	293 178,84 208 875 €
3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	100 000 € 84 500 €			23 537,59 € 24 875 €	117 687,96 109 375 €
4 : Coopération	20 000 €			5 000 €	25 000 €
5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	252 000 € 268 890,51 €			49 459,20 € 67 222,63 €	247 296,02 336 113,14 €
TOTAL	1 300 000€			325 000€	1 625 000€

Détail des modifications :

Fiche-action	Actuel	Mouvement	Final
1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €	-	268 000 €
1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	208 000 €	- 18 977,16 €	189 022,84 €
2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	180 000 €	+ 143 086,65 €	323 086,65 €
2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €	-	0 €
3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €	-	47 000 €
3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	225 000 €	-125 500 €	99 500 €
3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	100 000 €	-15 500 €	84 500 €
4 : Coopération	20 000 €		20 000 €
5 : Animation	252 000 €	+ 16 890,51 €	268 890,51 €
TOTAL			1 300 000 €

MODIFICATION DE LA MAQUETTE VALIDÉE A L'UNANIMITÉ

OBJECTIFS FIN 2021- DEBUT 2022

◆ Récapitulatif des dossiers en cours par étape :

Nouveaux dossiers – Demande de subvention à préparer pour l'instruction	Instruction demande de subvention à finaliser pour passer à la demande de paiement (en retard)	Instruction demande de paiement
<ul style="list-style-type: none"> - Halle du partage Saint-Michel-Escalus : 45 000€ - Création d'un sentier culturel et pédagogique à Castets : 15 000€ - La création d'un parcours pédagogique à Sainte-Eulalie-en-Born : 6 148 € - Plan de référence de Lévignacq : 10 000 € - Plan de référence de Linxe : 10 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Arènes de Parentis-en-Born études et travaux : 100 000€ - Requalification urbaine du centre-bourg de Léon : 60 000€ Projets à 10 000 € : - Espace-test agricole à Mimizan du Conseil Départemental des Landes - 3 dossiers de déchets de venaison - SITCOM - communication valorisation des déchets - SIVOM – ça suffit le gâchis 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - antenne de santé de la commune de St-Julien-en-Born : 11 386.13 € - Halle Castets : 78 876 € - Halle St-Julien-en-Born : 80 000€ - Zéro mégot CCGLacs : 4 703 € - Etude mobilité - Pays : 49 839.42 € - Ingénierie LEADER 2020 : 20 000 €

Pour pouvoir avancer sur l'ensemble des dossiers, des délais raisonnables seront désormais mis en place et notifié par courrier aux porteurs de projets afin d'obtenir les différentes pièces dans les temps impartis. L'objectif à atteindre est d'avoir des projets instruits et payés rapidement, de ne pas pénaliser de nouveaux projets en attente et d'atteindre notre objectif de consommation d'enveloppe.

GESTION DE LA FIN DE PROGRAMMATION

◆ Candidature pour un réabondement de l'enveloppe avant 31/12/2021

Le GAL souhaite répondre à l'appel à candidature de la Région sur une enveloppe complémentaire disposant de crédits associés aux deux années de transition 2021-2022.

Les conditions à remplir pour candidater sont atteintes par le GAL du Pays Landes Nature Côte d'Argent : atteindre 32% de paiement au 31/12/2021. La somme maximum qui pourra nous être attribuée s'élève à **425 621€**. L'équipe technique finalise cette candidature.

Il est important de noter que ces crédits supplémentaires arrivant en fin de programmation, le calendrier auquel seront soumis les projets à venir sera contraint. Les projets sélectionnés en 2022 devront être prêt à débiter rapidement. En effet, les demandes de paiement FEADER (factures acquittées, levée de garanties comprises) seront à finaliser au plus tard au 30 juin 2024.

◆ **Récapitulatif du calendrier :**

Tâches	Dates limites
Demande d'aide complète	31/12/2022
Signature convention attributive FEADER	31/12/2023
Transmission demande de paiement	30/06/2024
Demande de paiement instruite par le GAL	21/12/2024
Date limite de paiement	31/12/2025

◆ **Liste n°1 des projets potentiels pour le réabondement :**

L'équipe technique dispose d'une liste de projets potentiels dans un ordre non définitif. Les projets mentionnés ci-dessous sont des dossiers prêts à démarrer, à être instruits et qui pourront aller au bout de la procédure et du paiement de la subvention LEADER.

F.A	Projet	Porteur	FEADER
1.2	Tour du lac d'Aureilhan	CC Mimizan	30 000€
1.2	Passerelle mobilité	Castets	30 000€
2.1	Aménagements – suite plan référence	Lévignacq	80 000€
2.1	Halle du partage – extension marché plage	Mimizan	80 000€
2.1	Aire de mobilité – covoiturage	Linxe	30 000€
2.1	Aire mobilité – camping cars / Vélos	Linxe	30 000€
3.1	Conserverie / légumerie	Coopérative du Born	30 000€
3.2	Rénovation espaces dédiés aux compostellinois	Mimizan	15 000€
3.2	Valorisation tour du lac d'Aureilhan	CC Mimizan	15 000€
3.2	Valorisation tour du lac	Parentis-en-Born	15 000€
3.2	Arènes	Parentis-en-Born	60 000€
3.2	Rénovation musée	Mimizan	60 000€
3.2	Restauration église	Saint-Michel-Escalus	15 000€
3.3	Zéro déchet cuisine centrale	Parentis-en-Born	10 000€
4	Coopération Nomad'	Pays LNCA	10 000€
TOTAL			455 000€

◆ **Liste n°2 des projets potentiels pour le réabondement :**

F.A	Projet	Porteur	FEADER
1.2	Réseau autopartage	Pays LNCA	20 000€
1.2	Aire covoiturage	Castets	30 000€
1.2	Navette électrique estivale	Parentis-en-Born	-
1.2	Bornes électriques	CC Grands Lacs	-
1.2	Pistes cyclables	CC Mimizan	60 000€
1.2	Pistes cyclables	CC Grands Lacs	30 000€
1.2	Navette électrique à l'année	Mimizan	-
1.2	Parc à vélos mixte	Mimizan	-
2.1	Panneaux photovoltaïques	Gastes	80 000€
3.1	Circuits-courts	Chemin d'insertion Grands Lacs	10 000€
3.2	Maraichage	Ychoux	10 000€
3.2	Jardins partagés	Sanguinet	30 000€
3.2	Réhabilitation musée des forges	Castets	60 000€
3.2	Etude faisabilité ressourcerie	Parentis-en-Born	10 000€
4	Animation 2023 + 2024	Pays LNCA	64 960€
4	Candidature LEADER	Pays LNCA	20 000€
4	Evaluation – animation 2025	Pays LNCA	24 480€
TOTAL			459 440€

◆ *Retour groupe de travail du 23/09/2021*

Un groupe de travail sur la gestion de la fin de programmation de LEADER s'est réuni fin septembre.

A la lumière des éléments d'informations cités, le groupe de travail a réfléchi aux critères prédominants à mettre en avant lors de la sélection des futurs projets :

- **Echéance de réalisation : maturité du projet et date de fin de réalisation**
- **Note moyenne obtenue lors de la sélection**

Il a par ailleurs été proposé d'ajouter à la grille de sélection des projets des points en relation directe avec la fiche-action dont le projet relève.

Marie présente le résultat de ce travail, la proposition d'une nouvelle grille de sélection.

Peu de changement dans le fond, les critères de l'ancienne grille ont été repris en grande partie pour ne pas bouleverser complètement les habitudes de notation. Le format de présentation a été revu pour plus de lisibilité et de clarté.

Les modifications majeures portent sur :

- Ajout des points relatifs à la finalité durable du projet : 3 critères
- Ajout de points spécifiques à chaque fiche-action : 5 critères
- Ajout d'un point bonus sur l'échéance de réalisation : maturité du projet et date de fin de réalisation
- Effet levier LEADER explicité : l'octroi du fonds européen (FEADER) appel à d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu le projet sans ce fonds européen

Observation du comité de programmation :

- Sur le calcul des points : ajouter l'explication du calcul dans le règlement intérieur des 22 points et les 2 points bonus supplémentaires sur la note de 20 pour clarifier la sélection du projet soit en avis favorable (12 ou plus sur 20), en ajournement (entre 10 et 12 sur 20) ou en avis défavorable (moins de 10 sur 20)
- Proposition de note négative ou de malus : au lieu d'avoir une note de 0 qui est neutre, d'avoir des points négatifs notamment pour le critère de développement durable s'il y a un mauvais impact.
 - ➔ Autre solution : Mettre 0 pour impact négatif, 1 neutre, 2 impact positif afin de ne pas avoir un calcul total avec des points négatifs

LES ETAPES D'UN PROJET LEADER

◆ Rappel des étapes d'un dossier LEADER

1/ L'IDEE DU PROJET :

Le porteur à une idée de projet, prend rendez-vous avec l'équipe technique LEADER. L'équipe vérifie que le projet répond à la stratégie LEADER du territoire et son éligibilité. Une fiche-projet est rédigée, le porteur dépose également une « demande d'aide préalable » qui est le point de départ de l'inscription du projet dans la démarche LEADER. Cette première demande, datée, fixe la date d'éligibilité des dépenses dans LEADER. Toutes les dépenses entreprises avant cette date rendent inéligible le projet à LEADER.

2/ LA SELECTION :

Un projet est présenté au comité la première fois par le porteur, à cette étape un plan de financement « prévisionnel » est présenté. Le comité de programmation écoute la présentation, pose des questions au porteur, débat puis note le projet. La moyenne des notes attribuées permet au projet d'obtenir :

- **Un avis d'opportunité favorable** : le comité valide l'intégration du projet dans la stratégie LEADER et permet à l'équipe technique de poursuivre l'instruction du dossier.
- **Un avis d'opportunité d'ajournement** : le comité décide qu'en l'état, pour des raisons techniques ou autres, le projet ne répond pas aux critères de sélection de la stratégie LEADER. L'équipe technique ne passe pas à l'instruction du dossier mais retravaille le projet avec le porteur qui a la possibilité de venir représenter au comité son projet « bonifié ».
- **Un avis d'opportunité défavorable** : le projet est refusé par le comité.

3/ LA PROGRAMMATION :

Une fois le projet sélectionné en **opportunité favorable**, l'équipe technique poursuit son instruction en formalisant avec le porteur de projet une « demande de subvention FEADER ». Plusieurs allers-retours sont nécessaires afin d'obtenir l'ensemble des pièces qui composent cette étape, dont notamment la notification d'attribution d'une éventuelle subvention par des cofinanceurs publics ou privés. Les fonds européens étant les derniers financeurs, le montant de

Une fois la demande de subvention complète, l'équipe technique rédige un rapport d'instruction détaillé à destination de l'autorité de gestion des fonds européens, la Région, qui instruit ce rapport.

Si l'ensemble du dossier est conforme et éligible, le projet reçoit un avis de conformité qui lui permet de passer à l'étape suivante : la programmation.

Le projet est cette fois-ci uniquement présenté par l'équipe technique. Le porteur de projet ne représente pas son projet au comité de programmation. Cette étape est administrative puisqu'elle permet de soumettre au comité l'avis d'instruction conforme du projet par la Région et de présenter un plan de financement stabilisé. Cette étape fixe donc le montant définitif de la subvention des fonds européens FEADER attribuée au projet, au regard des devis transmis, des cofinanceurs engagés sur le projet, des seuils et plafonds à respecter ainsi que du calcul de l'assiette des dépenses éligibles à LEADER.

Les éléments administratifs et financiers présentés par l'équipe technique permettent donc au comité de programmation **d'arrêter définitivement le montant du FEADER à attribuer** afin de pouvoir réserver les crédits de la maquette en cours.

A ce stade il peut encore y avoir un refus d'attribution de la subvention, cependant, dans le cas d'un vote négatif, le comité de programmation devra être en mesure de justifier et argumenter en détail son choix.

4/ LE CONVENTIONNEMENT :

Le comité de programmation a voté le montant définitif du FEADER attribué au projet.

L'équipe technique consigne ce vote dans un compte-rendu qui est transmis à la Région. Cette dernière prend en compte le vote pour établir la convention d'attribution du FEADER signée par les trois parties prenantes du projet :

- le porteur de projet,
- l'instructeur (Région),
- le Groupe d'action locale du Pays.

5/ LA REALISATION DU PROJET :

Le porteur de projet réalise son projet, communique sur l'obtention du financement européen, consigne les pièces justificatives qui lui seront demandées pour monter son dossier de demande de paiement, paie les factures liées à son projet, obtient les éventuelles subventions de cofinanceurs publics ou privés et réalise le bilan de son projet.

6/ LA DEMANDE DE PAIEMENT :

Une fois le projet réalisé, l'équipe technique monte un dossier de demande de paiement avec le porteur de projet. Plusieurs allers-retours sont nécessaires pour collecter et contrôler l'ensemble des pièces attendues.

Un fois le dossier complet, l'équipe technique rédige un rapport d'instruction détaillé à destination de l'autorité de gestion des fonds européens, la Région, qui instruit ce rapport.

7/ CONTROLE SUR PLACE :

L'instructeur de la Région se déplace avec l'équipe technique pour rencontrer le porteur de projet, vérifier la bonne exécution du projet, prendre les photos des éléments financés par les fonds européens, s'assurer de la publicité liée aux fonds européens et rédiger un rapport de visite sur place.

8/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

Une fois la demande de paiement instruite et le rapport de visite sur place validé, l'Agence des services et paiement effectue le versement de l'aide européenne.

9/ ARCHIVAGE ET CONTROLE :

L'équipe technique s'assure du bon archivage du dossier afin d'être en mesure de répondre aux différents contrôles possibles sur le projet terminé : Région, Agence des services de paiement, services de l'Etat, Europe...

PROJETS EN PROGRAMMATION

VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN

◆ Rappel du projet

La Communauté de communes de Mimizan s'est dotée de la compétence facultative de collecte et de gestion des déchets de venaison. Depuis quelques années, le territoire est confronté à une multiplication de la population des sangliers. Les associations communales de chasse agréées (ACCA) en charge de la régulation de cette population ont exprimé leurs difficultés pour évacuer et traiter les déchets de chasse dits de venaison.

Ces déchets posent des questions environnementales, d'hygiène et de santé publique, aujourd'hui sans réponse. Leur volume est évalué à 15 tonnes par an et ils doivent être pris en charge dans le cadre d'une filière de traitement et valorisation spécifique. Après de nombreux échanges avec les ACCA, le projet retenu avec ces dernières consiste à construire un local abritant une chambre froide négative destinée à recueillir en un seul point tous les déchets de venaison des communes de la communauté de communes de Mimizan (soit 15T/an) afin de permettre leur valorisation ultérieure (combustible pour cimenterie, graisses transformées en biodiesel, électricité verte ...).

Le choix d'un site unique et d'une implantation à Aureilhan a été validé par toutes les associations de chasseurs (ACCA) le 30 septembre 2019 et par les élus communautaires (dont le Maire d'Aureilhan) en date du 15 janvier 2020. La demande de subvention ne porte que sur la partie travaux et fourniture. La gestion à venir du bâtiment sera assurée à la fois par la CCM et les ACCA (conventions à établir avant la mise en service).

◆ Historique du dossier LEADER

Demande déposée : **30/09/2019**

Sélection : **17/12/2019**

Instruction de la demande de subvention (dossier complet) : **22/07/2021**

◆ Plan de financement

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Plan de financement au titre du FEADER	Equipement bacs	3 969 €	MO appelant du FEADER	2 500 €
	Equipement frigorifique	11 800 €	MO n'appelant pas de FEADER	4 517.45 €
	Géomètre	480 €	Etat	11 344.55 €
	Aménagement	12 113 €	FEADER	10 000 €
	Total assiette FEADER	28 362 €	Total assiette retenue au titre de LEADER	28 362 €
			Hors opération LEADER	-

LE DOSSIER VENAISON DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 10 000€

VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE

◆ Rappel du projet

Afin d'anticiper les évolutions règlementaires et de traiter les enjeux environnementaux liés à la forte croissance de gros gibiers, la communauté de communes Côte Landes Nature a pris la compétence « traitement des déchets de venaison » lors du conseil communautaire du 5 juin 2018. Côte Landes Nature propose donc de réaliser des plateformes de collecte réparties sur le territoire en s'inspirant de ce qui a été réalisé dans le pays Tarusate. Aménagement de trois plateformes de collectes à Castets, Vielle Saint Girons et Lit et Mixe, à proximité des points de collecte SITCOM. Les trois emplacements choisis sont centralisés et faciles d'accès pour desservir plusieurs ACCAs. Les travaux consistent en : Aménagement d'une dalle béton 5X5 avec zone grillagée (5X3) et zone d'enlèvement. Grillage de hauteur 2m avec portail fermé de 3m Bacs de récupération de 650 litres à roulettes (2 à 4 selon site).

◆ Historique du dossier LEADER

Demande déposée : **09/08/2018**

Sélection : **17/12/2019**

Instruction de la demande de subvention (dossier complet) : **28/07/2021**

◆ Plan de financement

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Plan de financement au titre du FEADER	Bacs d'équarrissage	5 566 €	MO appelant du FEADER	2 500 €
	Création de dalles	9 300 €	MO n'appelant pas de FEADER	2 366.50 €
			FEADER	10 000 €
	Total assiette LEADER	14 866.50 €	Total assiette retenue au titre de LEADER	14 866.50 €
			Hors opération LEADER	-

LE DOSSIER VENAISON DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 10 000 €

DESENGAGEMENT DE FEADER – « déprogrammation »

◆ Rappel « déprogrammation » :

Lors de l'instruction de la demande de paiement, il peut arriver que le projet ait finalement moins dépensé que les montants initialement prévus ou au contraire que les dépenses aient été supérieures au prévisionnel. Dans le cas de dépenses plus importantes, une pénalité peut être appliquée lors de l'instruction si l'écart est supérieur à 20% et si les justifications de cet écart ne sont pas suffisantes.

Le montant du fonds européen FEADER est recalculé à cette étape. Le FEADER programmé initialement ne pourra être supérieur au montant programmé, en revanche, lorsqu'il est recalculé à la baisse on parle alors de « déprogrammation du FEADER » qu'il faut comprendre comme un désengagement d'une partie du FEADER initialement attribué. Le montant « déprogrammé » est alors réintégré dans la maquette financière LEADER.

PIETONISATION DE GASTES

L'équipe technique fait part d'une erreur du montant FEADER à désengager, énoncé lors du comité de programmation de 1^{er} juillet 2021. Le montant à déprogrammer est le suivant :

- ◆ FEADER de départ : **30 477.64 €**
- ◆ Paiement définitif de **23 419,36 €** (et non pas de 28 466.03 €)
- ◆ Soit un désengagement à hauteur de **7 058.28 €** (et non pas de 2 011.61 €)

Les raisons restent les mêmes soit un écart entre les dépenses prévisionnelles (133 673,86€ HT) et les dépenses réalisées (124 851€ HT) en raison d'un avenant des marchés publics.

DATE DU PROCHAIN COMITE

Le prochain comité de programmation LEADER aura lieu le mercredi 8 décembre à 18h30 à Mimizan (salle de la Rotonde ou du Forum).

Ordre du jour prochain comité

8 décembre
18H30

- ◆ Point sur la maquette financière
- ◆ Point sur la composition du comité
- ◆ Validation modification fiches-action
- ◆ Projets pour avis de **sélection** :
 - Conserverie du Born
 - Etude plaine des sports Mimizan ?
 - Plan de référence de Mézos ?
- ◆ Déprogrammation :
 - Zéro mégot - CGrands Lacs
 - Halle du partage - Castets
- ◆ Projets pour avis de **programmation**:
 - Ingénierie 2021 – Pays
 - Etude mobilité - Pays
 - Sentier culturel - Castets
 - Venaison - CGLacs
 - Requalification centre-bourg - Léon
 - Ca suffit le gâchis - SIVOM du Born
 - Parcours pédagogique - La Callune
 - Plan de référence - Linxe
 - Plan de référence - Lévignacq
 - Halle du partage – Saint-Michel-Escalus
 - Arènes études - Parentis-en-Born
 - Arènes Travaux - Parentis-en-Born
 - ETAL 40

◆ *Fonds européens 2021-2027*

La Région a communiqué sur la future enveloppe de fonds européens 2021-2027 allouée au territoire du Pays : **2 208 654 €** (FEDER – FEADER). A noter une augmentation de **+ 302 383 €** sur LEADER.

Un comité de présentation de la future programmation et des ces fonds sera organisé en 2022.

◆ *Enquête habitants du Pays*

Le Pays a lancé une enquête « Racontez-nous votre territoire » à diffuser largement ! En pleine étape de révision du projet de territoire, cette enquête servira de socle pour organiser l'action publique locale et définir une stratégie à horizon 2030 en partant des enjeux du territoire et des besoins de ceux qui y vivent. Il est également possible de devenir enquêteur.

Cette enquête et le guide enquêteur est disponible en ligne sur le site du Pays :

<https://framaforms.org/enquete-collective-pays-des-landes-nature-cote-dargent-1631088707>

◆ *Séminaires « Osons faire territoire »*

En complément de l'enquête auprès des habitants, le Pays organise 3 séminaires territoriaux « Osons faire le territoire ». Un séminaire par communauté de communes pour réfléchir aux priorités du territoire. Au programme, visite d'un site de la communauté des communes, échanges et réflexion sur les priorités du territoire à horizon 2030. Ces échanges permettront de prioriser les projets sur les différentes contractualisations à venir.

- ◆ **19 novembre – Communautés des communes de Mimizan**
- ◆ **10 décembre - Communautés des communes de Côte Landes Nature**
- ◆ **13 décembre - Communautés des communes des Grands Lacs**

Les invitations seront transmises aux membres du comité de programmation par mail.

FIN DE LA SEANCE à 20H30.

